

## CTPM – 2 décembre 2021 - Déclaration liminaire

Ce deuxième Comité Technique de la DGCCRF de l'année a été convoqué avec un seul et unique point à l'ordre du jour, le Rapport Social Unique (RSU).

Si ce document a toute son importance en permettant de faire un tableau instantané de la DGCCRF, et d'observer les grandes lignes des évolutions des personnels, pour **Solidaires ccrf & scl** force est de constater que la Direction Générale évite soigneusement de recueillir l'avis des représentantes et représentants des personnels sur les décisions qui concernent les personnels mais aussi les missions :

- Pas de consultation à l'occasion de la sortie de l'instruction IN/3D/PIL/002 « Mutualisation interdépartementale ou interrégionale des agents ».
- Pas de consultation à l'occasion de la modification de l'instruction IN/2A/RH/008 « Nomination aux emplois d'inspecteur expert » et la remise en cause cas de la situation des agent-es « Inspecteur Expert » qui changeraient de poste.
- L'aveu, lors du dernier Comité Technique Ministériel, que la DGCCRF avait déjà des idées sur ce qu'elle comptait faire des 3,1 millions d'euros prévus pour l'« harmonisation indemnitaire » des « corps propres à la DGCCRF » dans le projet de Loi de finances 2022... Mais qu'elle reviendrait vers les organisations syndicales une fois le projet abouti.

Encore une fois, les textes prévoyant la consultation obligatoire des CT, sur des sujets concernant la rémunération, les carrières ou l'organisation de la DGCCRF n'ont pas été respectés.

Ce n'est pas simplement une mise à l'écart des organisations syndicales, mais bien le symbole d'une administration où les décisions prises au plus haut niveau sont imposées à la base sans tenir compte du travail réel.

En effet, tout ne va pas pour le mieux, loin de là, à la DGCCRF. Le bilan « social » que **Solidaires** tire de 2020 est quelque peu différent de celui présenté, avec une année marquée par une crise sanitaire qui a démontré une fois de plus le peu de cas qu'il était fait des collègues soumis-es à l'interministérialité, et fait ressortir à la fois les problèmes informatiques (manque d'équipement, difficultés de connexion à distance) et des problèmes avec des hiérarchies locales pour qui la santé des collègues n'a pas toujours été une priorité (ni le respect de nos pouvoirs et habilitations).

Ces difficultés n'ont pas disparu avec le temps et se sont encore renforcées avec la mise en place à marche forcée de secrétariats généraux communs début 2021, un bel exemple de mesure mise en place « quoi qu'il en coûte » en pleine crise sanitaire...

Soulignons que la DGCCRF a elle aussi continué à dérouler son train de réformes quoi qu'il en coûte (le « plan stratégique »), avec notamment le lancement du service ReponseConso en pleine pandémie ou des projets de mutualisations interdépartementales qui continuent de se mettre en place sans réussir à convaincre les collègues de leurs supposés bienfaits... Sur ce sujet, quelles sont les remontées que vous avez sur les missions inter-inspections des DDI qui travaillent sur un état des lieux et les perspectives de coopération interdépartementale ?

Pour **Solidaires**, ces (dés)organisations vont aggraver mécaniquement des conditions de travail déjà bien compliquées (fatigue engendrée par les trajets, stress, augmentation du risque

routier et des risques psycho-sociaux, augmentation de la charge de travail et diminution du temps consacré au contrôle). A ce titre, à l'heure où il est demandé aux agent·es de mettre l'accent sur la recherche de « fraudes » (fraudes qui ne se trouvent pas sous le sabot d'un cheval...), il apparaît contradictoire de limiter encore (après. le transfert des fonctions support vers les Secrétariats Généraux Communs et le non remplacement de nombre de postes de secrétaires) le temps consacré à l'enquête en allongeant la durée des trajets ou les tâches administratives.

*In fine*, c'est bien les conditions de travail des collègues qui constituent bien la variable d'ajustement permettant l'exercice de nos missions. Le dernier Congrès de **solidaires ccrf & scl**, début octobre 2021, a permis de constater la souffrance subie par nombre d'agent·es voire de services de la DGCCRF, occasionnée par leur travail et les conditions d'exercice de leurs missions.

La Direction Générale comme le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance ne peuvent occulter cet état de fait et doivent agir, avec les personnels et non sans, voire contre eux, pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Faute de cela, à quoi servira un bilan social ou un rapport social unique qui ne ferait que constater les problèmes sans chercher à y remédier ?